



**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2017

## Introduction

L'an dernier, j'introduisais le rapport de présentation « orientation budgétaire 2016 » en indiquant que l'année passée avait été une année difficile, une année troublée. Malheureusement, l'année 2016 a aussi été marquée durement par d'autres attentats terribles en France, en Europe et dans le monde et l'année 2017 a commencé tragiquement à Istanbul.

Mesdames et Messieurs les élus, nous devons, face au terrorisme, rester unis. La France est riche de sa diversité. Notre pays est fait par chacun de nous et chacun a son histoire. Et ces mille histoires françaises tissent la carte invisible d'une France à la fois une et plurielle. Ces histoires ont fait de nous des enfants de la République.

L'année 2016 restera marquée par la décision prise par deux grands pays amis de se recentrer sur eux-mêmes, le Brexit en Grande-Bretagne et l'élection de Donald Trump aux États-Unis. Cette nouvelle attitude semble vouloir inverser le cours de l'histoire. La France devra une nouvelle fois avec l'Allemagne jouer un rôle central et moteur. L'année 2017 sera celle du 60e anniversaire du Traité de Rome qui a jeté les bases de la construction européenne. Soyons à la hauteur de cet anniversaire.

En 2017 en France, des échéances nationales importantes sont devant nous : élections présidentielles et législatives. Beaucoup pensent que notre pays est en déclin, que le pire est à venir, que le repli constitue notre seul horizon. Pour se protéger, nous devrions remonter le temps et appliquer des recettes du siècle dernier. Je suis convaincu que notre pays a la force, le ressort et l'envie d'avancer. Il a l'histoire et le peuple pour le faire. Nous devons sans doute sortir de nos habitudes. Si nous voulons avancer, nous devons agir, la solution est en nous et ne dépend que d'une seule chose : notre unité, notre courage et notre volonté commune.

C'est dans ce contexte national et international que nos orientations budgétaires sont posées.

Pour 2017, les orientations budgétaires de Maxéville s'inscrivent sur le chemin que nous avons tracé dès notre arrivée. 2015 et 2016 ont été les années du redressement financier indispensable de notre commune. Les résultats sont au rendez-vous. La dette continue à diminuer, notre épargne nette est positive depuis 2 ans après des années en négatif, l'emprunt toxique a été sécurisé grâce à l'aide de l'Etat et nous sommes sortis du réseau d'alerte des Finances locales de la Préfecture. Nous devons collectivement nous féliciter de ces résultats, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition. Cependant, le chemin est encore long et difficile. La dette reste trop élevée même si elle est passée de 18,054M€ en 2014 à 14,932M€ fin 2016, soit une baisse de 17,3%. La situation financière est encore fragile. Dire que ça va mieux, ne veut pas dire que ça va bien. Le cap doit être maintenu. C'est pour cela que je vous propose encore cette année de ne pas emprunter et d'autofinancer nos investissements.

Pour autant, les projets en 2016 ont été nombreux. Nous avons poursuivi nos ateliers de quartier, avec les premières réalisations concrètes. 60 rencontres ont été organisées auxquelles 500 personnes ont participé et 12 ateliers créés.

Le site emblématique des anciennes Brasseries continue son développement. Le marché de producteurs locaux avec des animations toute l'année a trouvé son public et accueille de plus en plus de Maxévillois. L'ouverture de la nouvelle salle associative des Cailles Blanches quartier Meurthe-et-Canal permet aux habitants et aux associations d'avoir un lieu mis à leur disposition. Dans le champ de la solidarité, c'est l'ouverture au centre de la ville de la nouvelle Maison du Lien et de la Solidarité. Ce sont deux voyages pour les aînés, la signature de la charte Monalisa et le réseau d'assistantes maternelles développé. 2016 a été aussi l'année des Forums seniors, petite-enfance et emploi, de l'installation du premier conseil municipal d'enfants, de projets éducatifs nombreux dans les écoles, d'activités périscolaires toujours aussi variées et riches, de la première fête de la bière, ou encore de l'ouverture du local jeune.

2016 a aussi été marquée par des changements territoriaux très importants, la création et l'installation de la nouvelle Région Grand Est et le passage du Grand Nancy de communauté urbaine à Métropole.

Le Grand Nancy est devenu un pôle d'équilibre entre Strasbourg et Paris au cœur de cette nouvelle Région Grand Est. La métropole du Grand Nancy conservera un temps d'avance dans la compétition des grandes villes européennes et confortera son rayonnement, pour elle-même au bénéfice aussi des territoires voisins. Maxéville a pris toute sa place dans cette construction. Beaucoup de nos politiques sont construites avec la Métropole. Mesdames, Messieurs, comme vous le voyez en 2016, le travail a été important. Je vous propose simplement de continuer sur cette dynamique en 2017. La mise en œuvre des politiques municipales vous sera détaillée dans ce document autour de 4 axes comme nous en avons maintenant l'habitude :

- **Axe 1 : Participation citoyenne, environnement, et urbanisme ;**
- **Axe 2 : Éducation, petite enfance et jeunesse ;**
- **Axe 3 : Solidarité et développement économique ;**
- **Axe 4 : Sports, culture, loisirs et animations.**

En 2017, continuons l'action, la concertation, la mobilisation de toutes et de tous, l'anticipation et surtout travaillons ensemble. Je vous souhaite un Débat d'Orientation Budgétaire serein et constructif.

*« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »*

**Christophe Choserot**





# SOMMAIRE



## FINANCES ET BUDGET DE LA VILLE

- 0.0 [Rappel du cadre général](#) p.7
- 1.1 [Contexte économique et financier](#) p.7
- 1.2 [Principales mesures du PLF 2017](#) p.8
- 1.3 [Situation financière de la ville](#) p.10
  - 1.3.1 [Épargne \(=capacité d'autofinancement\)](#) p.10
  - 1.3.2 [Impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT \(rue Cuénot\)](#) p.11
  - 1.3.3 [Dette](#) p.12
- 1.4 [Objectifs budgétaires](#) p.13
- 1.5 [Prospective financière pour 2017 en fonctionnement](#) p.13
  - 1.5.1 [Recettes de fonctionnement](#) p.13
    - 1.5.1.1 [Dotation Nationale de Péréquation](#) p.14
    - 1.5.1.2 [Dotation globale de fonctionnement \(DGF\) forfaitaire](#) p.14
    - 1.5.1.3 [Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale \(DSU et DSR\)](#) p.14
    - 1.5.1.4 [Attributions de compensation de la Métropole du Grand Nancy](#) p.14
    - 1.5.1.5 [Dotation Politique de la Ville DPV \(ex DDU\)](#) p.14
    - 1.5.1.6 [Allocations compensatrices](#) p.14
    - 1.5.1.7 [Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle](#) p.14
    - 1.5.1.8 [Taxe additionnelle aux droits de mutation](#) p.14
    - 1.5.1.9 [Fiscalité locale](#) p.15
    - 1.5.1.10 [Autres recettes](#) p.15
  - 1.5.2 [Dépenses de fonctionnement](#) p.15
    - 1.5.2.1 [Charges à caractère général](#) p.16
    - 1.5.2.2 [Dépenses de personnel](#) p.16
    - 1.5.2.3 [Autres charges de gestion courante](#) p.16
    - 1.5.2.4 [Charges financières](#) p.16
- 1.6 [L'investissement](#) p.17
  - 1.6.1 [Recettes d'investissement](#) p.17
    - 1.6.1.1 [Subventions attendues](#) p.17
    - 1.6.1.2 [Fonds de Compensation de la TVA \(FCTVA\)](#) p.17
    - 1.6.1.3 [L'emprunt](#) p.17
    - 1.6.1.4 [Autres recettes](#) p.17
  - 1.6.2 [Dépenses d'investissement](#) p.18
    - 1.6.2.1 [Remboursement du capital de la dette](#) p.18
    - 1.6.2.2 [Opérations d'équipement](#) p.18



## MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

### AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme

- 1.1 [Participation citoyenne](#) p.20
  - 1.1.1 [Jumelage](#) p.20
  - 1.1.2 [Communication régulière et renforcée](#) p.20

## 1.2 Environnement p.21

- 1.2.1 Espaces verts p.21
- 1.2.2 Circulation p.21
- 1.2.3 Mur anti-bruit p.21
- 1.2.4 Transports en commun p.21
- 1.2.5 Développer le vélo dans la ville p.21
- 1.2.6 Marché de producteurs p.22
- 1.2.7 Production de bières locales p.22

## 1.3 Urbanisme et travaux p.22

- 1.3.1 Travaux p.22
- 1.3.2 Aides à l'amélioration de l'habitat p.22

## 1.4 Sécurité p.23

## 1.5 Développement durable p.23

### AXE 2 : Éducation, Petite Enfance et Jeunesse

#### 2.1 Éducation : favoriser la vie et la réussite scolaire p.25

- 2.1.1 Projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité p.25
- 2.1.2 Projets initiés et mis en œuvre par la municipalité p.26
- 2.1.3 Projets en vue de réduire les inégalités. Poursuite et ouverture d'un certain nombre de chantiers p.27

#### 2.2 Petite enfance et jeunesse p.28

- 2.2.1 Petite Enfance p.28
- 2.2.2 Jeunesse p.28

### AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap, Développement Économique, Soutien aux Commerces et à l'Artisanat

#### 3.1 La Solidarité en actions p.30

- 3.1.1 Une solidarité active au service de notre ville p.31
- 3.1.2 Seniors et handicap p.31
  - 3.1.2.1 Les seniors p.31
  - 3.1.2.2 Le handicap p.32
- 3.1.3 Emploi p.32
- 3.1.4 Santé p.33
- 3.1.5 Logement p.33
- 3.1.6 Politique de la ville et cohésion sociale p.34

#### 3.2 Développement économique et soutien au Commerce et à l'Artisanat p.35

- 3.2.1 Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques p.35
- 3.2.2 Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emplois p.36
- 3.2.3 Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes et attractives p.37

### AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

- 4.1 Dynamiser la vie culturelle et sportive Maxévilloise p.39
- 4.2 Rassembler autour d'événements festifs et citoyens p.39





## FINANCES ET BUDGET DE LA VILLE







## FINANCES ET BUDGET DE LA VILLE

### 0.0 Rappel du cadre général

**Article L2312-1 du CGCT**, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » :  
*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais il doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes. Ce doit être également l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la collectivité.

Par décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 et afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après leur adoption.

Désormais, dans les communes de 10 000 habitants et plus, le rapport doit comporter des informations supplémentaires relatives à la dette et au personnel.

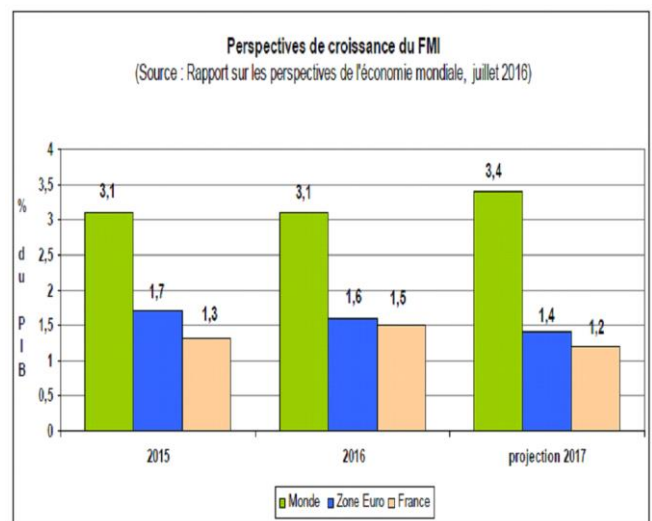
### 1.1 Contexte économique et financier

Selon le Fonds Monétaire International, la croissance mondiale a été modérée en 2016, à 3,1 %, avant de rebondir à une prévision 3,4% en 2017. Une stagnation persistante dans les pays avancés pourrait encore alimenter le ralentissement du commerce, ce qui freine la croissance.

La croissance économique mondiale resterait modérée à la suite d'un ralentissement aux États-Unis et du vote en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, note le FMI. L'institution prévoit un léger rebond en 2017 et au-delà, principalement grâce aux pays émergents.

Le FMI souligne la nature précaire de la reprise huit ans après la crise financière mondiale. Il est noté qu'une stagnation persistante, en particulier dans les pays avancés, risque d'alimenter davantage les appels populistes à des restrictions au commerce qui pèseraient sur la productivité, la croissance et l'innovation.

**Pour la zone euro**, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point pour 2016, à 1,6 % et les a diminuées de 0,2 point pour 2017, à 1,4 %. Sans le Brexit, le FMI aurait pratiquement maintenu inchangées ses prévisions pour cette année. Le FMI a précisé que ses prévisions s'appuyaient sur l'hypothèse « favorable » d'une diminution progressive des incertitudes provoquées par le référendum, d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume-Uni sans augmentation sensible des barrières économiques, et de retombées limitées sur les marchés financiers.



### Des incertitudes liées aux cycles électoraux et internationaux

Il est rappelé que le budget 2017 est construit dans une période d'élections nationales en France, ainsi que dans plusieurs pays importants dans l'économie mondiale (États-Unis, élections législatives fédérales allemandes en 2017), génératrice d'incertitudes quant aux stratégies économiques et financières des majorités élues :

#### À l'échelle internationale :

- Des incertitudes quant à l'évolution future de l'économie américaine et donc de l'économie mondiale
- Des fluctuations potentiellement importantes sur les marchés boursiers, sur l'évolution des taux de change et sur le niveau des taux d'intérêt. Cette situation confirme d'ailleurs la pertinence de la stratégie de la municipalité de sa demande au fonds de soutien pour son emprunt toxique.

**Au niveau national**, la tenue en 2017 des élections présidentielles et législatives a pour conséquence une absence de visibilité des collectivités locales sur les années 2018 et suivantes sur des paramètres essentiels pour la construction de leurs budgets, générant différentes interrogations :

- L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement : la nouvelle majorité poursuivra-t-elle la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques ? L'accentuera-t-elle ? Ou bien décidera-t-elle à l'inverse de la ralentir voire de la stopper ?
- La réforme de la DGF : devant initialement entrer en vigueur en 2017, celle-ci sera finalement reportée et de facto conditionnée par la volonté – ou non – de la nouvelle majorité de la mener à son terme.
- La stratégie de la future majorité en termes de fiscalité, avec, à titre d'exemple, les interrogations suivantes qui devront être tranchées : maintien de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels supposée entrer en vigueur en 2017 ? Mènera-t-elle à son terme la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation, engagée par l'actuelle majorité, dans l'objectif d'améliorer l'équité fiscale entre contribuables ? Modifiera-t-elle l'architecture générale de répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivités locales mise en place depuis la suppression de la taxe professionnelle.
- la stratégie de la future majorité en matière d'évolution de la rémunération des agents de la fonction publique : à titre d'exemple, y aurait-il ou non une évolution du point d'indice sur les années 2018 et suivantes ?

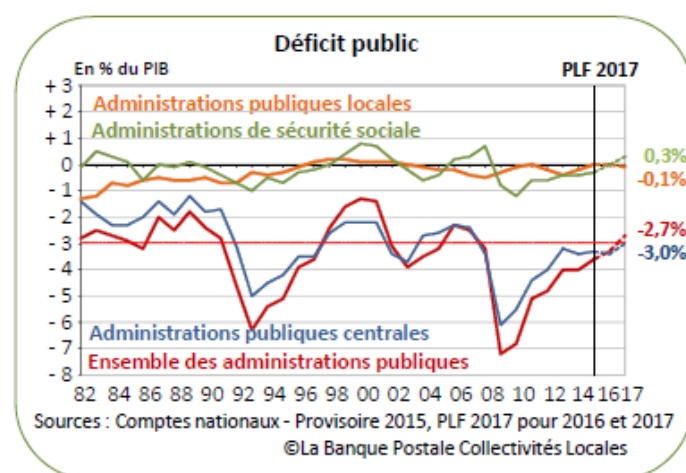
La stratégie plus générale de la future majorité en matière de « coercition » concernant l'évolution des dépenses des collectivités locales : en effet, dans les programmes de certains candidats à l'élection présidentielle, il n'est pas exclu de donner aux collectivités locales des objectifs contraignants de réduction des dépenses particulièrement de fonctionnement. Jusqu'à présent, l'État définit un objectif indicatif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL), lequel ne constitue pas une contrainte juridique pour les collectivités locales.

Afin de disposer d'une visibilité sur les relations financières entre l'État et les collectivités locales sur la totalité de la mandature parlementaire à venir (2017-2022) certaines associations d'élus, dont l'Association des Maires de France, sont en train d'élaborer une Charte pour l'avenir des communes de France qui sera soumise à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle, charge à eux de se déterminer et de s'engager par rapport aux orientations et principes

défendus par les collectivités locales : pacte financier de la mandature, place et rôle des communes et de leurs intercommunalités dans l'organisation territoriale et l'édifice institutionnel de la République, les relations entre l'État et les collectivités et les politiques publiques impactant le bloc communal.

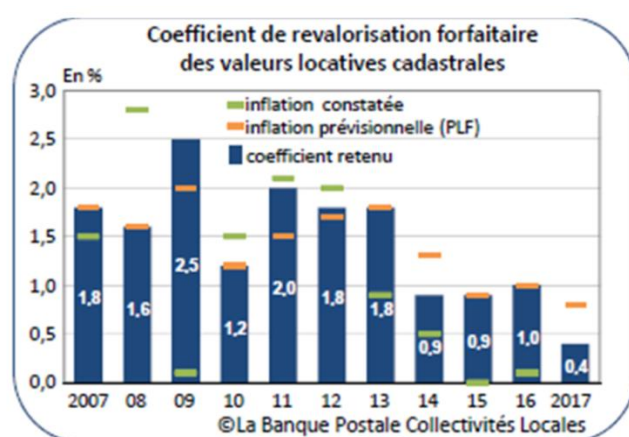
## 1.2 Principales mesures du PLF 2017

Le Projet de Loi de Finances pour 2017 confirme le caractère indispensable de la poursuite de la réduction progressive du déficit des administrations publiques. La prévision de déficit public pour 2017 s'établit à -2,7% du PIB, soit un niveau inférieur à -3%, conformément aux engagements européens de la France et à l'objectif fixé par le Gouvernement.



### Fiscalité :

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : +0,4 % en 2017.



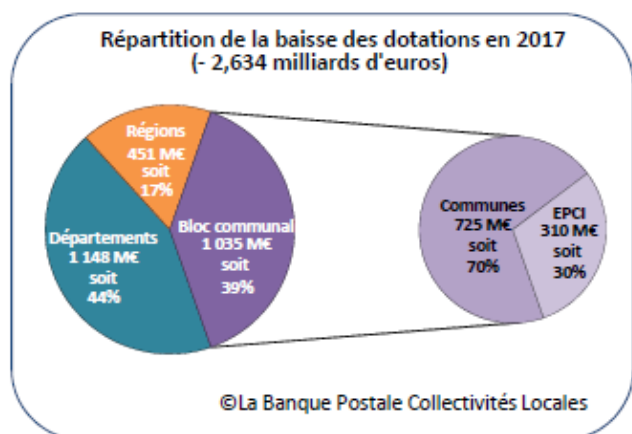
### Dotations et péréquation :

- Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit la poursuite de la mise en œuvre du plan d'économies sur trois ans engagé depuis 2015.

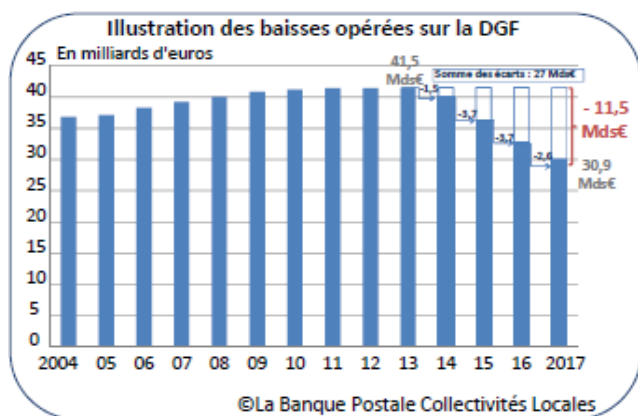


Initialement prévu à hauteur de 50 milliards d'euros sur trois ans, ce plan d'économies devrait finalement atteindre un peu plus de 40 milliards d'euros sur la période 2015-2017.

Concernant l'année 2017, les économies supplémentaires à réaliser seront réparties entre les différents niveaux d'administrations publiques de la façon suivante : - 7,7 milliards d'euros de contribution supplémentaire des administrations de sécurité sociale ; - 2,6 milliards d'euros de contribution des collectivités locales et des EPCI par le biais de la poursuite de la réduction des concours financiers de l'État à ces dernières, après 3,5 milliards d'euros en 2015 et 3,3 milliards d'euros en 2016.



- Le montant de la DGF fixé à 30,9 Milliards d'€, soit une diminution de 7,1 % par rapport à 2016.



- Hausse de la dotation politique de la ville (DPV) qui passe de 100 Millions d'€ à 150 Millions
- Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (DSU/DSR) (+ 180 millions chacune). Cependant le PLF 2017 prévoit la refonde de la DSU portant principalement sur l'éligibilité et les critères d'attribution :
  - l'éligibilité sera réservée aux deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants contre les trois quarts actuellement (soit 668 communes au lieu de 751) et la hausse (180

millions d'€) sera répartie entre les 668 communes au lieu des 250 premières

- les critères d'attribution sont rénovés afin de mieux tenir compte du revenu moyen des habitants. Ce critère pèsera 25 % (contre 10 % actuellement) tandis que le potentiel financier sera ramené à 30 % (contre 45 % aujourd'hui), les autres critères étant la part des logements sociaux et la part de personnes bénéficiaires des prestations sociales.
- La suppression de la Dotation nationale de péréquation (DNP) est abandonnée et sera maintenue au niveau de 2016
- Extension du périmètre des variables d'ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et régions, aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et à la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale. Sur cette base élargie, la baisse des variables d'ajustement serait de 21,5 % en 2017.

### Soutien à l'investissement local :

Les collectivités territoriales s'étant associées à l'État pour contribuer au redressement des comptes publics de la France et afin que cet effort ne pénalise pas l'investissement public, facteur important de croissance et d'emploi local, des mesures ont été adoptées pour soutenir l'investissement.

Le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est porté à 1,2 Milliard d'€ en 2017 (contre 1 Milliard d'€ en 2016) dont :

- 600 Millions d'€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (dont 450 Millions d'€ à destination des communes et EPCI consacrés à de grandes priorités d'investissement (transition énergétique, accessibilité des bâtiments ...) et 150 Millions d'€ spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017)
- 600 Millions d'€ dédiés au développement des territoires ruraux.

La possibilité de cumuler le FSIL avec d'autres subventions est inscrite.

### Mesures exceptionnelles :

Mise en place de deux fonds de soutien pour les départements : un de 50 Millions d'€ et un autre de 200 Millions d'€.

## 1.3 Situation financière de la ville

Pour 2016, et **pour la seconde année consécutive**, les premières estimations de l'exécution du budget montrent, **des résultats positifs**.

L'épargne nette de la ville de Maxéville, qui avait été chroniquement et régulièrement négative depuis l'année 2008, est à nouveau positive.

### 1.3.1 Épargne (= capacité d'autofinancement)

<i>(Hors produits exceptionnels)</i>	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 ESTIME
<b>RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>	8 741 091 €	9 362 265 €	9 255 096 €	10 500 318 €	10 633 335 €
<b>DÉPENSES RÉELLES hors intérêts</b>	8 272 522 €	8 769 107 €	8 643 670 €	8 610 152 €	8 739 072 €
<b>ÉPARGNE DE GESTION<sup>1</sup></b>	468 569 €	593 158 €	611 426 €	1 890 166 €	1 894 263 €
<b>ANNUITÉ INTÉRÊTS</b>	341 081 €	357 423 €	325 259 €	306 143 €	267 673 €
<b>ÉPARGNE BRUTE<sup>2</sup></b>	127 488 €	235 735 €	286 167 €	1 584 023 €	1 626 590 €
<b>ANNUITÉ EN CAPITAL DE LA DETTE</b>	630 395 €	666 301 €	699 222 €	738 293 €	763 601 €
<b>ÉPARGNE NETTE<sup>3</sup></b>	-502 907 €	-430 566 €	-413 055 €	845 730 €	862 989 €

<sup>1</sup>Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

<sup>2</sup>Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

<sup>3</sup>Épargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette.

L'épargne nette est un indicateur important de la gestion des finances d'une commune. Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer ses dépenses d'équipement.

Les résultats 2015 nous ont permis de sortir, dès 2016, du réseau préfectoral d'alerte des finances publiques. Associés à ceux de 2016 ces résultats positifs montrent enfin la solvabilité financière de la commune de Maxéville et le redressement de manière significative de sa capacité d'autofinancement du fait des efforts importants

consentis en matière d'évolution des dépenses de fonctionnement. L'objectif de la municipalité est de préserver au maximum sa capacité d'autofinancement afin de ne pas obérer les capacités d'investissement de la commune sur les exercices suivants.

Les résultats estimés 2016 auxquels on peut ajouter 17.355,67 € de recettes exceptionnelles provenant de cessions, de mandats annulés et d'indemnités de sinistres, vont permettre le financement des investissements réalisés en 2016 (le déficit d'investissement sera couvert sur 2017) mais également ceux de 2017 (via le virement), évitant le recours à l'emprunt pour la troisième année.

### 1.3.2 Impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT (rue Cuénot)

En exploitation, le budget annexe ne s'équilibre toujours pas du fait des recettes de loyers inférieures au remboursement de la dette, ce qui mobilise fortement le budget général. Le tableau suivant retrace les dépenses prélevées sur le budget de la ville.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Charges de propriétaire</b>	151 480 €	116 357 €	155 714 €	204 045 €	61 020 €	42 309 €	51 469 €
<b>Subvention d'équilibre</b>	237 869 €	195 456 €	177 695 €	418 604 €	297 898 €	321 765 €	323 308 €
<b>Total participation de la ville</b>	<b>389 349 €</b>	<b>311 813 €</b>	<b>333 409 €</b>	<b>622 649 €</b>	<b>358 918 €</b>	<b>364 074 €</b>	<b>374 777 €</b>

Depuis la création du budget annexe (2008), la ville y a participé pour un montant de 3 230 251 €.

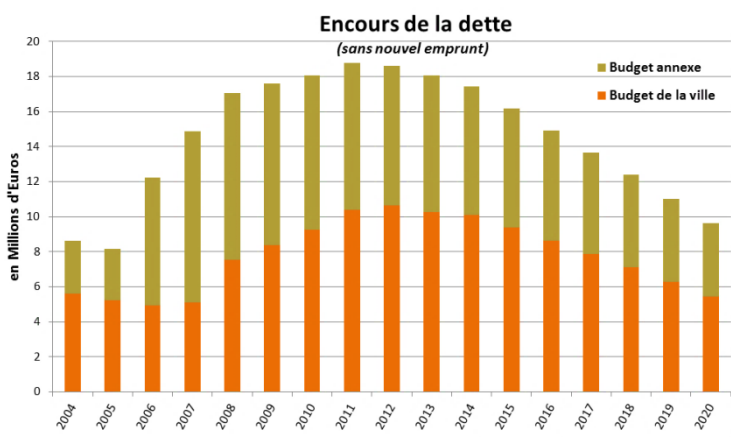
*Les loyers des deux locataires du bâtiment (Eurofins IPL Est et Adista) sont loin de couvrir l'annuité de la dette.*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Annuité de la dette</b>							
<b>Capital</b>	400 185,60 €	414 419,23 €	424 213,04 €	434 855,89 €	446 080,96 €	484 529,29 €	498 312,88 €
<b>Intérêts</b>	332 620,72 €	320 694,52 €	305 553,13 €	290 589,62 €	274 031,44 €	279 633,34 €	254 494,21 €
<b>ICNE N et N-1</b>	-6 090,24 €	-5 356,93 €	-4 774,24 €	-5 731,16 €	4 833,76 €	-6 428,40 €	2 443,64 €
<b>TOTAL ANNUITÉ</b>	<b>726 716,08 €</b>	<b>735 113,75 €</b>	<b>729 766,17 €</b>	<b>725 445,51 €</b>	<b>720 112,40 €</b>	<b>764 162,63 €</b>	<b>752 807,09 €</b>
<b>Loyers encaissés</b>	426 355,00 €	417 813,00 €	421 157,00 €	441 582,89 €	458 728,83 €	449 959,86 €	449 036,75 €
<b>Solde</b>	<b>-300 361,08 €</b>	<b>-317 300,75 €</b>	<b>-308 609,17 €</b>	<b>-283 862,62 €</b>	<b>-261 383,57 €</b>	<b>-314 202,77 €</b>	<b>-303 770,34 €</b>

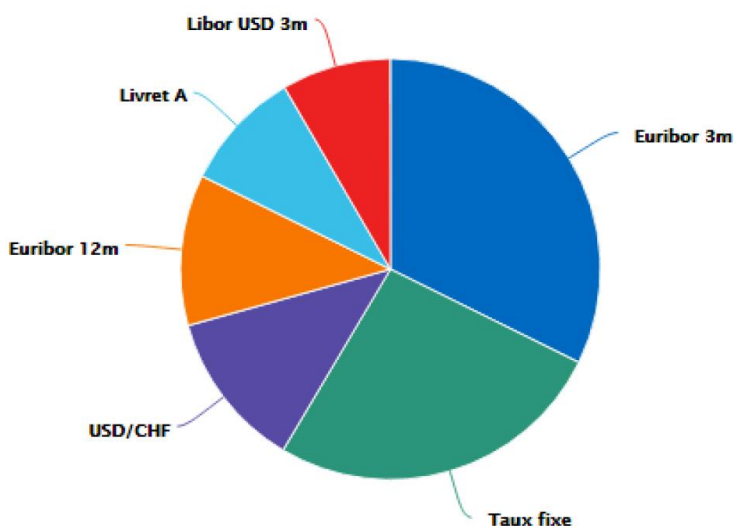


### 1.3.3 La dette

Conformément à ses objectifs, la ville de Maxéville n'a souscrit aucun emprunt en 2016 comme en 2015 faisant baisser l'encours de dette de 16,193 M€ en début d'exercice à **14,932 M€** en fin d'exercice.



La structure de la dette est répartie entre taux fixe, taux variable et taux structuré :



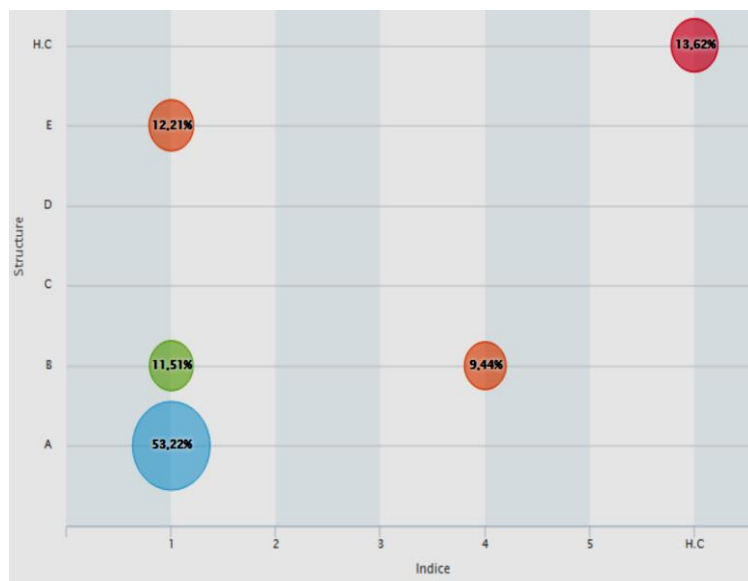
- 65 % des risques sont considérés comme très faibles ou faibles de niveau A1 ou B1
- 21 % des risques sont considérés comme élevés de niveau B4 ou E1
- 14 % des risques sont considérés comme très élevés de niveau Hors Charte.

#### Structures

- A Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
- B Barrière simple. Pas d'effet de levier
- C Option d'échange (swaption)
- D Multiplicateur jusqu'à 3. Multiplicateur jusqu'à 5 capé
- E Multiplication jusqu'à 3

#### Indices sous-jacents

- 1 Indices zone euro
- 2 Indice inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
- 3 Écart d'indices en zone euro
- 4 Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (mais dans la zone OCDE)
- 5 Écart d'indices hors zone euro (mais dans la zone OCDE)

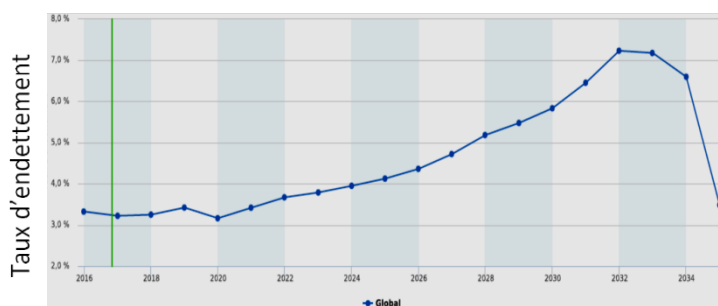


#### Les taux d'intérêt

##### a) Taux moyen annuel

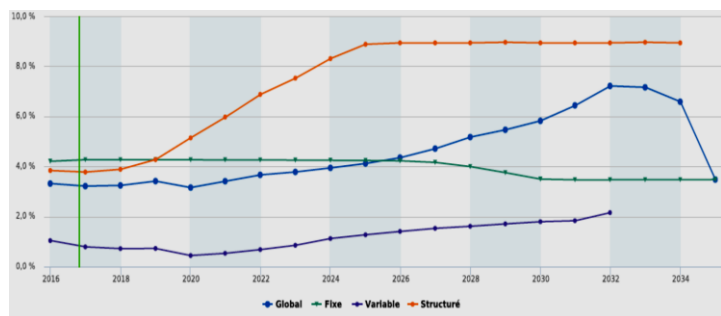
2016	2017		2020		2025	
	Taux	%	Taux	%	Taux	%
3,22%	3,25%	+0,03%	3,42%	+0,2%	4,36%	+1,14%

Actuellement le taux d'intérêt payé par la commune est de 3,22 %. Le taux moyen de la dette de la commune est attendu stable pendant les prochaines années puis en forte hausse à partir de 2022 (prévisions actuelles des marchés).



## b) Taux moyen par répartition de risque

Taux d'endettement

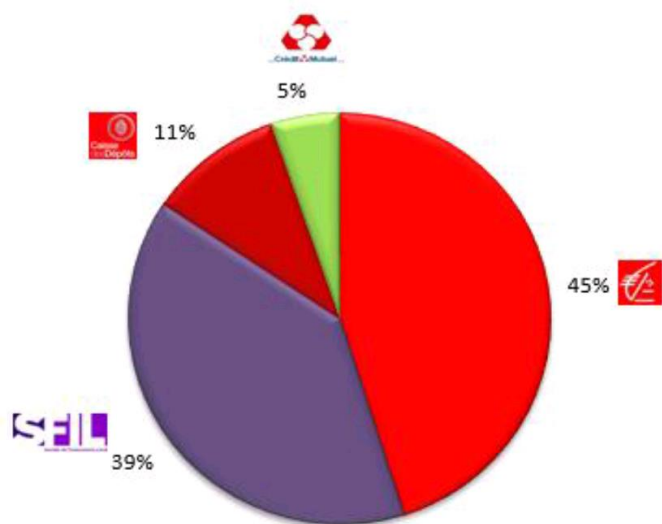


La décomposition du taux moyen par type de risque montre l'impact fort des emprunts à taux fixe sur les premières années puis celui des emprunts structurés sur les années suivantes.

La capacité de désendettement de Maxéville est passée de 76 ans au 31 décembre 2013 à moins de 11 ans en 2015 et à moins de 10 ans en 2016 (rappel du calcul : Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute ; seuil d'alerte à environ 12 ans).

La durée résiduelle de la dette de la commune est de 18 ans.

## c) Répartition des emprunts par établissement bancaire



L'annuité en capital de la dette de 2017 (hors autres dettes comme celles à l'EPFL) devrait s'élever à **1.280.673 €**.

Dans le cadre du fonds de soutien de l'État aux emprunts à risques que la ville de Maxéville a obtenu, le conseil municipal a fait le choix de ne pas procéder au rachat anticipé de son emprunt toxique compte tenu du coût prohibitif de son indemnité de rachat de l'ordre de 4 M€.

Elle a choisi l'option qui consiste en une intervention du fonds de soutien par 13<sup>ème</sup> sur les intérêts qui seraient à régler si les variations du taux USD/CHF entraînaient une augmentation du taux d'intérêt au-delà du taux d'usure de l'époque de souscription de l'emprunt (7,33 %). **Le budget primitif 2017 devra donc prévoir les crédits en conséquence (dépense et recette)**. Les indicateurs sont pour le moment assez stables mais il faudra attendre le 1<sup>er</sup> semestre 2017 pour des estimations plus fiables avec, notamment, l'impact des différentes élections. C'est pourquoi **l'annuité des intérêts** au BP 2017 sera provisionnée à hauteur de **779.234 €**.

Ce contexte et ses traductions budgétaires impacteront de nouveau significativement les finances de la ville de Maxéville en 2017.

## 1.4 Objectifs budgétaires

- **L'utilisation de l'ensemble des leviers des dépenses de la section de fonctionnement** dans une logique « d'effort partagé » entre les différents postes : évolution contenue des dépenses de personnel, limitation stricte de l'évolution des charges à caractère général et poursuite de la rationalisation des enveloppes de subventions aux associations.
- **Le maintien d'un niveau d'investissement significatif** (1 359 685 € de dépenses d'équipement, restes à réaliser inclus, sur l'exercice 2016 entièrement autofinancées)
- **La maîtrise de la solvabilité financière de la ville** en maintenant son niveau d'épargne.
- **La poursuite** du désendettement de la commune.
- **La stabilité des taux d'imposition pour 2017** comme en 2016.

## 1.5 Prospective financière pour 2017

### 1.5.1 Recettes de fonctionnement

Sous l'impact des dispositions du Projet de Loi de Finances concernant les dotations aux collectivités territoriales, le budget 2017 sera marqué par la poursuite de la baisse des dotations de l'État et des compensations fiscales, bien que fortement ralentie par rapport aux années 2015 et 2016.

En revanche, aucune visibilité n'existe à ce stade sur les exercices budgétaires 2018 et suivants sur l'évolution de es dotations qui dépendra de la stratégie de la future majorité.

### 1.5.1.1 Dotation Nationale de Péréquatation

En 2017 la DNP est maintenue au niveau de 2016 soit **27.042 €**.

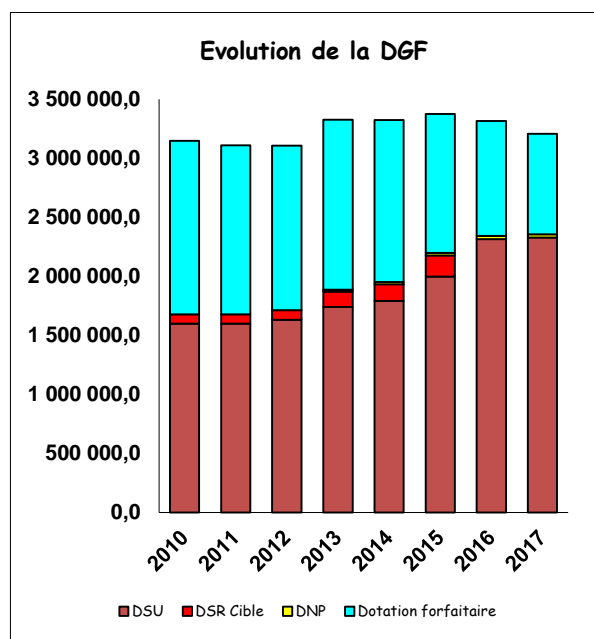
### 1.5.1.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF) forfaitaire

La contribution de la commune au redressement des finances publiques, au titre de la DGF forfaitaire, s'est élevée à 195.770 € en 2015 et à 202.762 € en 2016. Pour 2017 c'est un montant de 872.000 € qui est prévu soit une baisse de 101 264 € par rapport à 2016).

### 1.5.1.3 Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Compte-tenu de la progression des dotations de péréquatation, il est prévu d'inscrire au BP 2017 **2.330.000€** au titre de la DSU contre 2.097.000 € en 2016.

**La ville de Maxéville n'est plus éligible à la DSR** (- 178.000 € en 2016).



### 1.5.1.4 Attributions de compensation de la Métropole du Grand Nancy

La taxe Professionnelle unique (TPU) sera toujours de **1.961.700 €**, la Dotation de Solidarité Communautaire est prévue à hauteur de 379.000 € (382.000 € au BP 2016).

### 1.5.1.5 Dotation Politique de la Ville DPV (ex DDU)

Les dotations accordées et notifiées avant le 31 décembre de l'exercice N-1 doivent être inscrites en section de fonctionnement au BP de l'année N+1 si les dépenses, en fonctionnement comme en investissement, y sont prévues (au maximum valables deux années). En 2017 six dossiers sont encore en cours :

- Vidéo protection (pour 60 967 € de recettes)
- Informatique écoles pour 198 687 €
- Accessibilité Léo Lagrange pour 15 840 €
- Confortement structure Moselly pour 4 430 €
- Rénovation de l'École Moselly pour 400.000 €
- Rénovation de la Maison du Lien et de la Solidarité pour 308.000 €

Soit un montant total de 987.924 € de recettes (526.036 € en 2016).

### 1.5.1.6 Allocations compensatrices

La loi de finance définit le taux de minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale dont l'ensemble forme les « variables d'ajustement » des concours de l'État aux collectivités territoriales.

La ville de Maxéville a vu son allocation relative à la taxe d'habitation au titre de l'exonération des personnes de condition modeste en hausse sur l'exercice 2016 (63.357 € contre 29.943 € en 2015). Il est prévu d'inscrire par prudence 30.000 € au BP 2017.

Le montant total serait de 197.000 € au BP 2017 pour un réalisé 2016 de 241.866 € et de 247.255 € en 2015.

### 1.5.1.7 Fonds Départemental de Péréquatation de la Taxe Professionnelle

Le projet de loi de finances 2017 prévoit qu'il soit minoré de 22 %. Il est prévu d'inscrire 31.000 € au BP 2017 contre un réalisé de 33.611 € en 2016 (péréquatation verticale, Maxéville ne devrait pas ressentir une trop forte diminution).

### 1.5.1.8 Taxe additionnelle aux droits de mutation

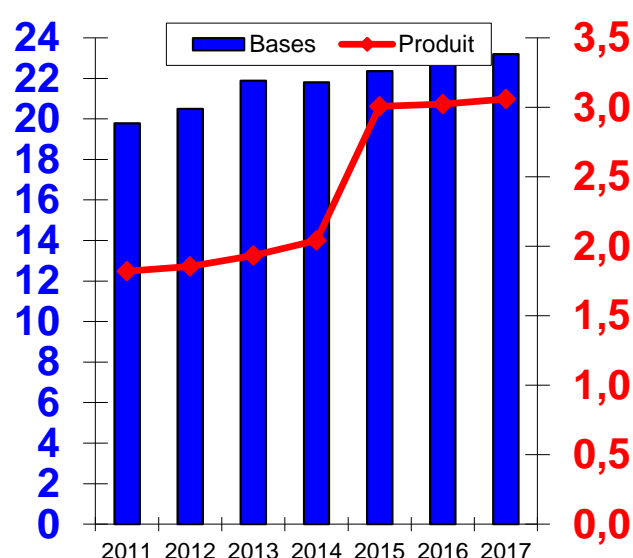
Son évolution est directement liée à la situation du marché immobilier. Une hausse des transactions a été constatée sur l'exercice 2016 par rapport à 2015 et ce malgré l'augmentation des taux d'imposition de la ville et la diminution des prix de l'immobilier (132.632 € contre 93 .265 € en 2015 ; elle a même été plus importante qu'en 2014). Il est prévu d'inscrire 110 .000€ au BP 2017.



### 1.5.1.9 Fiscalité locale

La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de 0,4 % (contre 1 % en 2016). Sans augmentation des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 3.059.000 € contre 3.023.427 € en 2016 et les bases à environ 23.195.852 € contre 23.103.437 € en 2016.

Comme il a été précisé plus haut pour les allocations compensatrices, l'État a décidé de prolonger le bénéfice de l'exonération pour les personnes isolées ayant des enfants et pour les personnes âgées de condition modeste ce qui pourrait impacter le produit attendu.



### 1.5.1.10 Autres recettes

#### \* Revenus des immeubles

Comme vu précédemment, l'indice du coût de la construction est toujours en recul et la ville de Maxéville a moins de locataires avec le départ du Conseil Général (Centre Médico Social).

Ces recettes enregistreront une baisse par rapport aux prévisions du BP 2016 : environ 90 000 € contre 111 683 € en 2016 et 132 000 € en 2015.

#### \* Produits des services

À la préparation budgétaire, c'est un montant de 365.254 € qu'il est prévu d'inscrire à ces articles contre 352.034 € au BP 2016 pour une exécution à 358.057 €.

#### \* Les atténuations de charges de personnel

Elles enregistrent les remboursements des assurances et de la CPAM pour les indemnités journalières et congés

de maladie ainsi que ceux du Centre de Gestion pour l'application du droit syndical.

L'exécution 2016 a dépassé les prévisions compte tenu du retard pris par les assurances dans la gestion des dossiers, il est tout de même prévu d'en augmenter les prévisions au BP 2017 d'environ 20.000€.

### 1.5.2 Dépenses de fonctionnement

#### L'ODEDEL, objectif d'évolution de la dépense locale

Il a été créé par l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour la période 2014-2019. Il y est indiqué que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées. Il est institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale, exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant ».

À compter de 2016, il a été prévu, par l'article 30 de la loi de programmation, de décliner une trajectoire différenciée par niveau de collectivités, ce que le Gouvernement a fait pour la 1ère fois dans la loi de finances initiale 2016.

La trajectoire de l'ODEDEL a été bien respectée les deux premières années. Les plafonds d'évolution globale pour 2016 et 2017 ont été abaissés pour tenir compte notamment de la situation durable d'inflation très faible.

#### Évolution de la dépense locale

2014 : 1,2%  
2015 : 0,5%  
2016 : 1,2% ;  
2017 : 2%.

Pour la dépense de fonctionnement, l'évolution est la suivante :

2014 : 2,8%  
2015 : 2%  
2016 : 1,6%  
2017 : 1,7%.

L'ODEDEL est plus un outil d'analyse que de pilotage, puisqu'il reste **purement indicatif et sans valeur contraignante**. Il produit une information permettant une prise de conscience de l'impact des dépenses locales dans l'équilibre financier global.

### 1.5.2.1 Charges à caractère général

Une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement sera appliquée à nouveau pour contenir l'enveloppe globale tout en maintenant des services de qualité à la population et en adaptant le rythme d'évolution des dépenses de la collectivité pour les nouveaux services et équipements (Maison du Lien et de la Solidarité notamment).

L'objectif est de continuer la maîtrise de ces charges en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activités.

### 1.5.2.2 Dépenses de personnel

Le budget prévisionnel 2017 devra intégrer notamment les éléments suivants :

- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes ;
- La mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) notamment avec le transfert primes/points au profit des agents publics par une intégration d'une partie des primes dans le traitement indiciaire ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice (+ 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et + 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) et la revalorisation du SMIC de 0.9 % à compter du 01/01/2017 ;
- La hausse de plusieurs cotisations sociales et de retraite (CNRACL : 30,65 % au lieu de 30,60 %), IRCANTEC : 4.20 % au lieu de 4.08 %, Vieillesse : 1,90 % au lieu de 1,85 %)
- L'attribution d'un titre de restauration par agent par jour travaillé (54 000 € en 2017 contre 35 000 € en 2016)

La ville continuera :

- à faire d'importants efforts en matière d'emploi et d'insertion au niveau local, avec le remplacement de personnels absents et l'intégration de 3 contrats aidés en tant que fonctionnaires stagiaires ;
- à valoriser l'engagement et la qualité du service public rendu par ses agents via l'avancement, la

promotion interne et la nomination après réussite aux concours ;

- à favoriser les leviers qui permettent de contenir les charges de personnel (en privilégiant la mutualisation de services, en optimisant la gestion des carrières et des compétences des agents).

### 1.5.2.3 Autres charges de gestion courante

Acteurs majeurs de la vie de la cité et du développement social, en complémentarité avec les actions menées par la municipalité, les associations maxévilloises seront soutenues pour une enveloppe globale sensiblement égale à celle de 2016.

Les inscriptions budgétaires de la subvention d'équilibre du budget annexe de l'ancienne usine ASAT continuera à impacter de manière conséquente le budget primitif de la ville.

La construction budgétaire des deux budgets devra prendre en compte l'option retenue par la municipalité concernant son emprunt toxique et qui consiste à utiliser le 13<sup>ème</sup> du Fonds de soutien sur les intérêts **sans savoir quel taux la ville aura à supporter**. Ce n'est qu'à la fin de l'exercice 2017 qu'il sera possible de donner précisément le montant de la subvention d'équilibre réellement versée au budget annexe (pour exemple, le BP 2016 tenait compte d'un éventuel rachat anticipé et la subvention inscrite pour équilibrer le budget était de 599.097 € pour un versement de 323.308 €).

### 1.5.2.4 Charges financières

Le capital restant à rembourser sur le budget principal est de l'ordre de 8,602 M€ (9,365 M€ en 2016) hors acquisition du pavillon Colin.

Le BP 2017 enregistrera une provision de 303.266 € pour la charge d'intérêt (avec prise en compte des intérêts spécifiques de l'emprunt toxique).

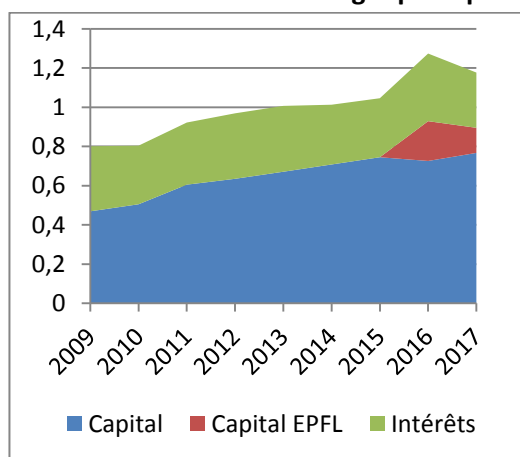
Le montant de l'annuité 2017 du budget principal est évalué à 1,071 M€ auxquels s'ajoute 129.780 € de dernière annuité d'acquisition du pavillon Colin versée à l'EPFL.

Le capital restant à rembourser sur le budget annexe est évalué à 6,330 M€ (6,828 M€ en 2016).

Comme ci-dessus, la charge des intérêts sera provisionnée à hauteur de 475.968 €.

Le montant de l'annuité 2017 du budget annexe est évalué à 0,989 M €.

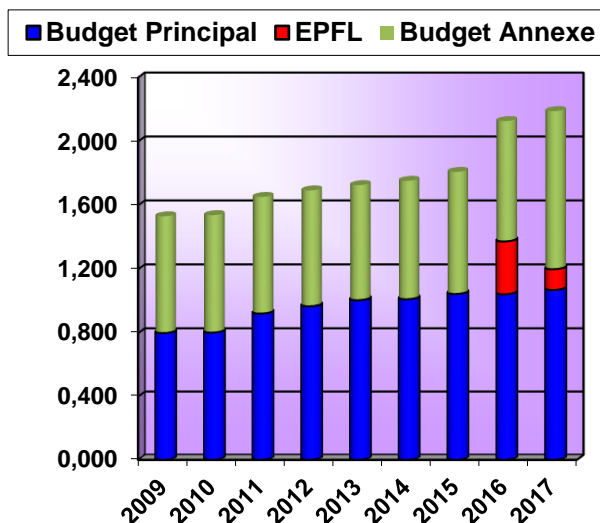
**Structure de l'annuité budget principal**



L'annuité 2017 consolidée (dette globale tous budgets) atteint **2,190 M€**.

Aux intérêts annuels de la dette, s'ajouteront les intérêts d'utilisation de la ligne de trésorerie et s'ajoutent ou se soustraient les Intérêts Courus Non Échus (ICNE) de deux exercices.

**Evolution de l'annuité consolidée**



## 1.6 L'investissement

La stratégie volontariste de désendettement conduite par la municipalité depuis 2015 a réduit l'encours global de la dette du 31/12/2014 au 31/12/2016 d'environ **2,5 M€** (hors annuité à l'EPFL), 1,5 M€ sur le budget principal et 1 M€ sur le budget annexe.

Elle a ainsi rétabli les grands indicateurs de la collectivité que sont l'épargne nette et la capacité de désendettement de la commune.

De gros dossiers sont bien engagés : le redémarrage du boulevard Meurthe-et-Canal et la réalisation du mur antibruit en 2018 notamment.

Les dépenses d'équipement, entièrement financées par la collectivité ou cofinancées principalement par l'État (notamment pour le programme de rénovation urbaine) sont passées de 725.103 € (hors reports) en 2015, à 824.742 € en 2016. Si on y ajoute les reports ces chiffres sont respectivement de 991.650 € pour 2015 et 1.359.235 € pour 2016.

### 1.6.1 Recettes d'investissement

#### 1.6.1.1 Subventions attendues

Les subventions seront essentiellement constituées par les dossiers d'investissement déposés au titre de la DDU/DPV (reliquat 2013 et 2014, DPV 2015 et 2016). Le montant total de subvention de ces dossiers s'élève à 987.923 € (ne seront inscrites que celles dont les dépenses seront également inscrites en 2017). Ces recettes inscrites en section de fonctionnement seront transférées en section d'investissement via le virement. Comme en 2016 (43 000 € d'aide sur le programme AdAP), la commune sollicitera le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour des investissements éligibles.

#### 1.6.1.2 Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

La ville de Maxéville percevra en 2016 le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice 2015 au taux de 15,761 %. Son montant est estimé à 100.000 €.

#### 1.6.1.3 L'emprunt

L'inscription des crédits en dépenses d'investissement est toujours à l'étude par la municipalité qui souhaite, pour la troisième année consécutive, n'inscrire aucun nouvel emprunt.

#### 1.6.1.4 Autres recettes

Elles seront constituées uniquement par la capitalisation du résultat de fonctionnement nécessaire pour couvrir le déficit de la section d'investissement (autofinancement). Ce dernier est estimé 1.660.000 €.



## 1.6.2 Dépenses d'investissement

### 1.6.2.1 Remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à environ 727.000 € pour le budget principal (746.000 € inscrits en 2016). Celui du budget annexe s'élèvera à environ 499.000 € (486.000 € inscrits en 2016).

À ce remboursement de la dette, il faut ajouter à compter de 2016 et pour une période 8 années, conformément aux engagements conventionnels passés entre la ville de Maxéville et l'EPFL, l'acquisition pour un montant cumulé de plus de 3M€, du pavillon Colin, de la Chaufferie et des Grandes Brasseries.

Sur 2017 il sera inscrit la dernière annuité du pavillon Colin (deux annuités ont été réglées sur le budget 2016).

### 1.6.2.2 Opérations d'équipement

La programmation des investissements relatifs au BP 2017 est en cours d'élaboration.

Devront prioritairement être inscrites et poursuivies les opérations pour lesquelles un dossier a été présenté et validé au titre de la DDU/DPV ainsi que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) conformément aux engagements pris avec l'État (parc de la mairie, cimetière, Trésorerie Principale, salle Leclerc, église, Maison du Lien et de la Solidarité, maisons de la Crusnes).

Le budget 2017 enregistrera les dépenses informatiques concernant le renouvellement du matériel dans le cadre de la mutualisation avec la Métropole pour l'hébergement des données de la collectivité, le projet collaboratif du futur parc Léo Lagrange, l'extension du cimetière, le remplacement du chauffage de l'église, le réaménagement de la surveillance PC vidéo tranquillité...



AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme

### 1.1 Participation citoyenne

Parce que nous sommes convaincus que la participation citoyenne est un outil au service du mieux vivre ensemble et du renforcement du lien social, nous continuerons à travailler avec les forces vives de notre territoire (habitants, associations, ...) pour construire une ville adaptée à nos besoins communs.

L'engagement grandissant des citoyens maxévillois nous conforte dans le développement d'une participation citoyenne de plus en plus poussée et donne un réel sens à notre action au quotidien.

#### Ainsi,

Nous continuerons à mobiliser les habitants et les associations pour co-construire le Maxéville de demain.

Nous développerons de nouveaux ateliers en accordant une attention toute particulière aux propositions de projets émanant des habitants.

Nous développerons des pratiques exemplaires et innovantes en matière de participation citoyenne, et nous impliquerons concrètement les habitants à chaque fois que cela sera possible.

Nous valoriserons nos actions via des supports de communication largement diffusables pour témoigner de l'engagement des habitants et de la Commune de Maxéville.

Nous développerons les échanges d'expérience auprès de collectivités.

Nous tendrons vers la participation citoyenne ascendante en mobilisant un budget propre destiné aux initiatives et projets des habitants visant à l'amélioration du cadre de vie.

#### 1.1.1 Jumelage

Nous voulons conforter les échanges déjà existants entre Ramstein-Miesenbach et Maxéville. Nous développerons de nouvelles actions comme l'accueil de jeunes allemands dans les entreprises de notre territoire (et inversement) ou encore la participation de nouveaux acteurs aux manifestations organisées par Maxéville ou Ramstein (exemple : présence de certains producteurs du marché de Maxéville au grand marché de la fête de la bière à Ramstein en octobre prochain). Nous allons également renouer des liens avec Poienile Izei, petite ville du Judet du Maramures en Roumanie avec laquelle nous sommes jumelés depuis 2005, pour un échange en 2018/2019.

#### 1.1.2 Communication régulière et renforcée

Nous renforcerons la communication vers les habitants :

- grâce à un nouveau site internet, plus simple et plus pratique ;
- grâce à une utilisation interactive de ce site : en permettant aux habitants de faire remonter leurs demandes et en portant à leur connaissance les projets de la ville ;
- en poursuivant les réunions publiques d'information sur des sujets précis (fibre optique, budget municipal,...) ; réunions destinées à mieux comprendre les enjeux et les choix de la municipalité, et à en débattre ;
- grâce à un nouveau journal municipal qui donnera la parole aux habitants via une rubrique dédiée ;
- grâce à une signalétique renforcée et cohérente sur l'ensemble de la ville ;
- grâce aux informations régulières postées sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter).



## 1.2 Environnement

### 1.2.1 Espaces verts

Nous veillerons tout particulièrement à :

- faire des choix responsables et éclairés : préserver les espaces verts existants et conserver prés et arbres au lieu de lancer un programme d'habitat ;
- supprimer les produits phytosanitaires (désherbants et pesticides) dans les espaces verts communaux ;
- mettre en valeur le potentiel vert de la ville (jardins familiaux, jardin pédagogique, espaces protégés ...) ;
- associer les habitants dans les opérations de rénovation qui les concernent directement (jeux, parc, squares ...) ;
- conforter l'usage du parc de la mairie, à destination des familles et des usagers et l'aménager en conséquence ;
- rendre plus accessibles et plus visibles les liaisons entre le haut et le bas de notre commune.

### 1.2.2 Circulation

Revoir le plan de circulation sur le centre de Maxéville, en concertation avec les riverains dans le cadre des ateliers de quartier et en lien avec la Métropole du Grand Nancy, de façon à réduire les nuisances dues au transit et à améliorer la desserte locale.

Après une première étape d'ouverture du mur des Brasseries, nous poursuivrons en lien avec la Métropole du Grand Nancy et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle le désenclavement du quartier Brasseries/Patton/Scarpone.

### 1.2.3 Mur anti-bruit

Sa construction est actée par l'État, nous allons maintenant participer et être associé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour le recrutement de la future maîtrise d'œuvre qui doit avoir lieu courant 2017. C'est une somme de 3,5 M€ qui est provisionnée par l'État sur ce dossier via le Contrat Plan État Région 2015-2020.

### 1.2.4 Transports en commun

Après avoir obtenu la modification du parcours de la ligne 19 et toujours en concertation avec la Métropole du Grand Nancy, nous travaillerons pour déplacer le terminus de la ligne 10 jusqu'aux Tamaris afin de permettre aux habitants du centre et de la rue Henry Brun de pouvoir se rendre au pôle médical Gentilly, sur la zone commerciale "la Sapinière" et aux lycées de Villers et Vandoeuvre avec une seule correspondance.

Mais également pour remettre en place une ligne de bus (ligne 6 ou 16) reliant Meurthe et Canal et l'hyper centre de Nancy pour les habitants de ce quartier et les 2 500 personnes travaillant sur l'ATP (une Association un Territoire un Projet) Nancy "Porte Nord".

### 1.2.5 Développer le vélo dans la ville

Cela reste un point important de notre politique urbaine.

Cela veut dire, en concertation avec les habitants volontaires et impliqués, dans l'optique de projets destinés à :



- équiper toute nouvelle voie d'aménagement de voies cyclables ;
- mettre un marquage au sol dans les rues existantes de la commune où cela sera nécessaire et possible ;
- organiser des animations pour favoriser la pratique en lien avec les écoles, la police municipale ;
- créer une voie verte pour vélo et piétons qui reliera de manière agréable et sécurisée le centre-ville de Maxéville à l'hyper centre de Nancy.

### 1.2.6 Marché de producteurs

Valoriser l'existant afin d'accroître l'activité et les animations, c'est :

- accueillir de nouveaux producteurs ;
- mettre en place différentes manifestations impliquant les producteurs et visant à valoriser les produits et savoir-faire locaux ;
- développer le lien social avec les consommateurs du marché.

### 1.2.7 Production de bières locales

Installer une production de bières locales sur le site des Brasseries, son potentiel s'annonce durable et crée des opportunités pour chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement. De plus, une deuxième édition de la fête de la bière aura lieu en septembre prochain avec de nombreux brasseurs venants de la région Grand Est et au de là.

## 1.3 Urbanisme et travaux

### 1.3.1 Travaux

Nous engagerons en mobilisant tout financement public susceptible de l'être, et en lien avec les maîtres d'ouvrages concernés (Métropole du Grand Nancy, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle particulièrement, Établissement Public Foncier de Lorraine - EPFL), les programmes suivants de travaux :

- remise en état du site des Brasseries, étude de désamiantage des halles et rachat des bâtiments à EPFL ;
- réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) sur le parc de la Mairie, la salle Leclerc, le cimetière, la Trésorerie principale, le pôle service emploi et les maisons de la Crusnes ;
- création du lien entre les différents sentiers existants pour s'intégrer dans les trames vertes de la Métropole du Grand Nancy ;
- lancement d'une étude pour la rénovation de la place de l'Église et la mise en valeur de l'entrée de l'ancienne mine en lien avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
- travaux en régie qui permettent également de valoriser le travail des Services Techniques ;
- création d'un espace sécurisé pour les bus scolaires des écoles Saint-Exupéry et Jules Romains sur le quartier Champ-Le-Bœuf.

### 1.3.2 Aides à l'amélioration de l'habitat

Grâce à ce dispositif, les propriétaires occupants ou copropriétaires, qui souhaitent engager des travaux de ravalement de façades ou d'isolation acoustique sur la commune peuvent prétendre à

une aide financière, sous réserve de respecter les modalités prévues au règlement d'attribution de la subvention.

#### 1.4 Sécurité

Assurer un véritable service de tranquillité publique, de prévention et d'aide à la population avec le déplacement du poste de police municipale à la place de l'ancien pôle Solidarité ; ce qui permettra aux agents d'avoir chacun un véritable poste de travail et de pouvoir recevoir les habitants en toute confidentialité.

#### 1.5 Développement durable

Assurer un développement maintenu dans le temps, respectueux d'un système de valeurs sociales et environnementales en impliquant des acteurs internes et externes à la ville :

- installation d'une ferme urbaine sur le site des anciennes écuries de l'écoquartier du Plateau de Haye. Cette structure associative permettra aux habitants de découvrir l'aquaponie (forme d'aquaculture intégrée qui associe une culture de végétaux en « symbiose » avec l'élevage de poissons) et la permaculture (méthode systémique et globale qui vise à concevoir des systèmes en s'inspirant de l'écologie naturelle et de la tradition) et de s'initier à l'écologie.
- participation à la semaine européenne du développement durable en s'impliquant dans diverses manifestations ;
- proposer des réunions thématiques pour échanger, s'informer sur les pratiques de jardinage respectant l'environnement.



AXE 2 : Éducation, Petite Enfance et Jeunesse





## AXE 2 : Éducation, Petite Enfance et Jeunesse

### 2.1 Éducation : favoriser la vie et la réussite scolaire

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. Le dispositif Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) permet une scolarisation dès 2 ans.

L'école primaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux mais aussi celui où les premiers retards sont susceptibles d'apparaître. Elle est marquée par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est l'école primaire qui transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

Pour ces raisons, l'école est la priorité de la municipalité. Lutter contre le déterminisme social anime l'équipe municipale.

**« Faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous, un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit »** Ministère de l'Éducation Nationale, 2013.

Les enseignants de la commune peuvent compter sur la municipalité dans le cadre de leurs projets spécifiques afin de prévenir certaines difficultés et favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant.

#### 2.1.1 Projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité

- **Classes transplantées, culturelles**

Favoriser et accompagner les classes transplantées afin de leur donner une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative.

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

- **Ouverture culturelle**

Donner les moyens aux écoles de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, des écrivains...

Mettre en relation les écoles avec des personnalités du monde du spectacle, de la littérature.

- **Bibliothèque d'école**

Enrichir par des plans pluriannuels, les fonds documentaires et fictionnels des écoles. Faciliter leurs échanges entre les écoles.

- **Projets d'école - Actions spécifiques**

Accompagner financièrement les actions éducatives en lien avec les projets d'école.

- **Participation à des manifestations**

- Fêtes nationales,
- Printemps des poètes,
- Fête de la lecture.



- **Plan numérique**

Doter les écoles de logiciels et didacticiels de qualité. Maintenir les équipements en fonctionnement.

## 2.1.2 Projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

- **Le conseil Municipal d'enfants**

Soutenir et accompagner le conseil d'enfants, en lien avec son programme dans des actions citoyennes et humanitaires.

Le solliciter dans le cadre de projets municipaux, celui par exemple repensé de l'espace Léo Lagrange.

Permettre aux jeunes élus de partager leur expérience avec d'autres élus de communes voisines, de se rendre dans des lieux vivants de la démocratie, l'Assemblée Nationale en particulier.

Les impliquer dans les élections du prochain conseil municipal d'enfants qui sera élu au cours du premier trimestre scolaire 2017-2018.

# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



- **Les nouvelles activités périscolaires**

Poursuivre l'objectif premier arrêté, à savoir une synergie plus forte et indispensable entre l'enseignement et le périscolaire.

Les activités périscolaires, en lien avec les apprentissages, ancrent ces derniers dans une réalité autre que scolaire, favorisent l'épanouissement des élèves et facilitent l'intégration de leurs connaissances.

- **La restauration scolaire**

Elle répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire.

Des actions d'éducation à la santé, à la nutrition, au respect de la nourriture sont indispensables et seront engagées, principalement lors des cafés des parents.

- **Le périscolaire**

Ce service, facilitant l'organisation familiale est indispensable pour de nombreuses familles qui travaillent et ne peuvent reprendre leurs enfants à la sortie scolaire ou à celle des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

- **Ouverture culturelle**

Impulser des actions autour des sociabilités du livre, auprès des parents mais aussi des acteurs du monde éducatif, en particulier les animateurs qui interviennent dans les écoles, lors des NAP

Dans le cadre de la première édition d'un Festival de théâtre amateurs, offrir des spectacles aux enfants, leur permettre d'approcher le monde du théâtre.

### 2.1.3 Projets en vue de réduire les inégalités Poursuite et ouverture d'un certain nombre de chantiers

Ils s'inscrivent pour la plupart dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) et dans celui du REP+.

- **Relation École-Famille**

La relation École-Famille est une préoccupation essentielle qui se doit d'être poursuivie. L'accompagnement des familles dans le cadre de rencontres et de partages a pour objet de faire évoluer leurs représentations sur l'école et en préciser les finalités.

- offrir un espace d'échanges dédié aux parents d'élèves,
- valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle d'éducateurs, avec des professeurs, infirmière scolaire, animateurs des centres sociaux, d'associations...,
- permettre aux parents de bénéficier d'une écoute et des éléments de réponses à leurs questionnements, leurs doutes, leurs difficultés dans la compréhension du système scolaire.

- **Santé**

L'échec scolaire trouve son origine dans des causes multiples : sociale, sanitaire, éducative...

La poursuite des actions engagées d'accompagnement personnalisé de l'enfant avec sa famille est nécessaire. Elle s'avère efficace et reconnue.

- **Français Langue Étrangère (FLE)**

Des actions qui visent une meilleure maîtrise de la langue en collège, à l'école élémentaire et maternelle sont à développer.

- **Aide à la scolarité**

Des temps de travail en petits groupes, encadrés par des enseignants sont reconduits, cette année dans les trois groupes scolaires élémentaires.

- **Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP+)**

Les groupes scolaires du Champ le Bœuf, depuis la rentrée 2015-16 sont retenus dans le cadre des REP +.

Accompagner ces écoles dans ce dispositif, principalement en ce qui concerne l'accueil des tout-petits : des équipements spécifiques à destination de ces jeunes enfants sont indispensables, une formation complémentaire des Atsem est essentielle, partagée avec les enseignants.

## 2.2 Petite enfance et jeunesse

### 2.2.1 Petite Enfance

La commune s'efforce de répondre à une demande toujours croissante d'accueil des jeunes enfants sur la commune en accroissant le spectre de l'offre et en maintenant une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, elle pérennise l'offre d'accueil sur le quartier du Champ-Le-Bœuf en créant une structure multi-accueil répondant à un besoin réel sur ce quartier.

Elle s'efforce ainsi de développer les liens et d'accompagner les familles dans l'exercice de leur autorité parentale et, par voie de conséquence, crée une véritable passerelle d'accès à la formation, ainsi qu'au maintien d'une activité professionnelle et au retour à l'emploi.

Pour y parvenir, la Ville propose de nouvelles actions en faveur des enfants et des familles, qui permettent aux parents de s'inscrire dans une démarche participative d'éducation.

Les activités du Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont maintenues au Centre et poursuivent leur déploiement sur le quartier du Champ-Le-Bœuf, s'associant ainsi pleinement aux thèmes passerelles et charnières en lien avec le DRE.

Il s'agit d'asseoir la présence du Service Petite Enfance sur tout le territoire, en partenariat avec les acteurs existants et d'élargir ses compétences.

La sécurité et la qualité d'environnement essentielles à la vie et à l'épanouissement des enfants seront amplifiées par l'utilisation du local dédié au sein de la Maison du Lien et de la Solidarité. De plus, des temps forts privilégiant l'aspect intergénérationnel seront constitutifs d'une mémoire partagée sur notre Ville.

### 2.2.2 Jeunesse

Le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) avec la CAF de Meurthe-et-Moselle favorise le développement et l'offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La Ville déploie à l'attention des 3-12 ans un projet éducatif et social tout au long de l'année, chaque soir, chaque mercredi après-midi et à l'occasion de chaque période de vacances scolaires : davantage de sorties seront proposées pour agrémenter l'offre existante.

La Ville garantit les liens avec l'école via la rencontre interscolaire du mois de juin, elle favorise la pratique du sport par la mobilisation à l'Ecole des Champions, au Tournoi du Fair Play et aux Jeux de la Métropole du Grand Nancy. Elle mobilise et fédère les publics sur les thématiques liées au Développement Durable durant la semaine européenne dédiée à l'action, elle rassemble autour de la Semaine de la Presse, elle implique la population dans l'embellissement des quartiers, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Elle organise des sorties sportives pour encourager les équipes locales (ASNL, SLUC, Grand Nancy Volley Ball).

La Ville accompagne les projets des 10-17 ans par le biais de la citoyenneté active : le local jeunes Z'adomax devient un espace d'apprentissage de la démocratie participative. Il représente un lieu de construction sociale et identitaire qui suscite les initiatives, la prise de responsabilités et l'intégration dans la société.

La Ville favorise l'émergence de projets, soutient les initiatives collectives concourant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, accompagne les candidats vers un 1<sup>er</sup> emploi d'animateur et les aide dans leurs démarches de recherche de jobs d'été, en partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Lorraine.

Un public adolescent et fidèle se renforce autour d'animations sportives, ludiques et culturelles, et ce, chaque mercredi de l'année et durant chaque période de vacances scolaires.

La Ville permet à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social.



**AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap, Développement  
Économique, Soutien aux Commerce et à l'Artisanat**

**AFPI**  
54 - 88

**apc**  
PERSPECTIVES | COMPETENCES

**C.F.A.I.**  
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'INDUSTRIE



## AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap, Développement Économique, Soutien aux Commerce et à l'Artisanat

### 3.1 La Solidarité en actions

Le doute et l'inquiétude motivent nos actions de solidarité à Maxéville.

Pour le doute, est-ce que nos concitoyens connaissent les moyens que nous déployons sur notre commune pour accompagner vers l'autonomie ceux qui trébuchent sur le chemin de leur vie?

L'inquiétude de ne pas pouvoir trouver une solution aux nombreux problèmes qu'ils rencontrent en cas de maladie, de perte d'emploi ou de logement. Ne pas savoir répondre aux difficultés liées au grand âge.

Si le monde qui vient ne présage pas une amélioration des conditions de vie des plus fragiles, il y a des hommes et des femmes qui se lèvent pour tendre la main et aider ceux qui en ont besoin. Ils les aident à se redresser et à vivre dignement.

#### L'ambition et la mobilisation

L'ambition de tisser un filet de sécurité pour tous les maxévillois, pour se faire, les équipes de "La maison du Lien et de la Solidarité" sont mobilisées pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement et pour faire face aux nouvelles demandes.

Une mobilisation des bénévoles pour soutenir nos actions de solidarité en faveur de nos aînées est engagée.



#### L'anticipation et l'innovation

L'anticipation, c'est agir en amont des difficultés prévisibles par la mise en place d'ateliers pédagogiques pour anticiper les difficultés financières ou familiales, l'anticipation c'est informer et faciliter l'accès aux droits, l'anticipation c'est permettre un accès discret et confidentiel à nos services de solidarité.

L'innovation, c'est imaginer d'autres formes de solidarité et d'entraide entre les citoyens de notre ville c'est le partage d'expérience et l'accompagnement bienveillant des maxévillois les plus fragiles. Il est temps de voir plus loin pour ceux que la vie malmène.

A Maxéville, nous ne nous résignons pas à accepter que certains de nos concitoyens soit en dehors de la vie municipale du fait de leur fragilité économique et/ou social, nous engageons tous les moyens humains et financiers pour que ces derniers réintègrent leur citoyenneté pleine et entière.

A Maxéville, nous rajoutons à notre devise républicaine le mot solidarité.

### 3.1.1 Une solidarité active au service de notre ville

➤ **Améliorer les services existants rendus aux maxévillois :**

- en promouvant l'accès aux droits des administrés (simplifier les démarches et résorber le phénomène de « non recours »).
- en privilégiant l'accueil et l'accessibilité du service. La Maison du Lien et de la Solidarité est le premier point d'accueil social, elle concentre en un même lieu des professionnels et des pratiques sociales et médico-sociales pour un accompagnement global des Maxévillois. Ce nouvel espace nous permet aussi une approche collective en terme de réponse sociale via des ateliers cuisine, information sur les énergies, gestion de budget...

➤ **Un Espace de Vie Sociale (EVS)**

Au Champ-le-Bœuf, rue de la Seille, offre de services de médiation sociale et l'écrivain public. L'EVS se renforce par un partenariat pro-actif de la Caisse d'allocations familiales (labellisation de la dynamique engagée) et co-financement d'un poste de conseillère en économie sociale et familiale.

➤ **Un nouveau conventionnement avec le Centre Social (CS) La Clairière**

La convention avec le CS arrivera à échéance fin 2017 et sera l'occasion de repréciser les missions confiées à cet équipement de quartier à vocation sociale globale, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale. Une focale particulière sera portée à la dimension familiale et plurigénérationnelle.

➤ **Développer et engager de nouveaux projets et approches :**

- l'Analyse des Besoins Sociaux 2ème partie (ABS) ;
- la détection des « invisibles » que sont les personnes âgées isolées : mise en œuvre de l'équipe de bénévoles MONALISA
- réorganisation des épiceries solidaires
- un schéma de service qui consistera à mutualiser les moyens entre les villes voisines (Laxou, Nancy, Malzéville...)

### 3.1.2 Seniors et handicap

Être attentif aux besoins des seniors et personnes handicapées en renforçant les liens de proximité. Les accompagner pour la mise en place de dispositifs d'attention : MONALISA, PAERPA, nouveau marché communautaire de téléassistance...

#### 3.1.2.1 Les seniors

La Ville se veut à l'écoute des seniors, pour satisfaire au mieux les besoins et s'adapter aux contraintes liées au vieillissement.

Elle instaure des liens de confiance avec la population seniors et s'efforce de détecter les invisibles, ceux qui subissent l'isolement au quotidien.

➤ **Faciliter l'accès aux droits via notamment la Maison du Lien et de la Solidarité et un nouveau forum intergénérationnel.**

### ➤ Faciliter le lien social et générationnel :

La Municipalité maintient les cours de gym douce, les 2 goûters-spectacles annuels à Notre-Dame du Bon Repos et le voyage d'une journée, la distribution des colis et des bons d'achat à l'occasion des fêtes de Noël pour les habitants, les résidents du Foyer St-Martin, la Maison de Retraite Notre-Dame du Bon Repos et les maisons de retraite avoisinantes, propose chaque année une destination nouvelle de séjour, instaure un temps hebdomadaire ludique et culturel en partenariat avec la MJC Massinon.

La Ville privilégie les rencontres intergénérationnelles : les seniors participent régulièrement à des temps d'échanges avec les assistantes maternelles et les ados.

Ainsi 2017, verra la concrétisation du **premier « Repas seniors »**. Cette nouvelle manifestation doit être un moment de retrouvailles, de rencontres et surtout l'occasion de recréer le lien et de se faire plaisir autour d'un déjeuner festif. Entrecoupé de parenthèses musicales, ce repas doit aussi, pour les seniors, être l'occasion de sortir du quotidien. Quant à l'organisation de cet événement, le souhait de la Municipalité est de s'appuyer sur un modèle Solidaire avec les associations du territoire notamment d'insertion.

La Ville génère et renforce les temps forts et s'astreint à une égalité de traitement sur tous les quartiers.

#### 3.1.2.2 Le handicap

La commune poursuit ses actions qui visent à garantir l'accessibilité et l'aménagement des lieux publics, ainsi que la mise en conformité des E.R.P. (Établissements Recevant du Public).

L'une des priorités est de rendre toujours plus accessible aux personnes souffrant de handicap les lieux publics de notre ville par la formation des personnels, les propositions d'animations et la sensibilisation, ainsi que par les actions de mobilisation autour du handicap.

La commission handicap, ré-initiée en 2016, sera consolidée en 2017.



#### 3.1.3 Emploi

Même si l'emploi n'est pas une compétence communale, c'est l'une de nos préoccupations majeures. La Ville de Maxéville conduit une politique globale visant l'accès ou le retour à l'emploi des Maxévillois autour de trois axes :

- le renfort des parcours d'insertion sociale et professionnelle en amenant les demandeurs d'emploi à s'engager dans une démarche, de socialisation et de développement personnel et professionnel.
- l'amorce d'une première étape vers un parcours d'insertion pour les personnes très éloignées de l'emploi (avec des espaces de socialisation couplés de temps de chantiers).
- la possibilité offerte aux Maxévillois au terme d'une étape d'insertion professionnelle ou de formation, d'entretenir leurs acquis et donc d'éviter la rupture et la discontinuité des étapes.

Pour la mise en œuvre de cette politique, la Municipalité s'appuie principalement sur les acteurs locaux.

Notre défi est de rapprocher les demandeurs d'emplois et le monde de l'entreprise.

- facilitation de l'accès aux NTIC (Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication) pour retrouver une activité ;
- mise en place d'actions de coaching pour faciliter l'intégration dans l'entreprise ;
- amélioration du suivi des demandeurs d'emplois Maxévillois. Lever les barrières d'accès à l'emploi ;
- forum emploi.

La ville proposera courant premier trimestre, la création d'une dynamique inter institutionnel, de tous les partenaires travaillant autour de la politique de l'emploi. Sur son principe, cette Gouvernance locale impliquera chacun à devenir acteur du projet :

- Information partagée et veille quant aux dispositifs et personnes accompagnées
- Mise en œuvre d'actions
- Renforcement des parcours individuels

### 3.1.4 Santé

La santé de nos concitoyens est la condition sine qua non pour trouver ou conserver son emploi, pour profiter de sa retraite et être acteur de sa vie dans sa cité.

Nous continuerons à développer avec l'ensemble de nos partenaires, nos actions de prévention en la matière : Octobre rose, Mars bleu, lutte contre les addictions, ateliers équilibre alimentaire en lien avec la Conseillère en économie sociale et familiale de la ville, information soutenue sur le réseau Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA), et activités physiques.

Courant mars, le Côlon Tour mesurant 15 mètres de long sera installé au Complexe Sportif Léo Lagrange et sera animé par l'ADECA 54 (organisme chargé du Dépistage organisé du cancer colorectal), accompagné de médecins gastroentérologues. Cette animation sera ponctuée d'autres activités autour de l'animation et activité physique (ateliers nutrition et QI GONG).

### 3.1.5 Logement

Le Service Logement de la commune est à la disposition de tous les demandeurs.

Sa première mission est de vous accompagner dans le processus de constitution du dossier de demande de logement et vous apporter tous les conseils utiles pour rechercher des alternatives en attente d'attribution.



Avec près de 63% de logements sociaux sur son territoire, la Commune de Maxéville est une ville ouverte qui offre une belle mixité dans sa population et dans sa culture.

La municipalité conduit une politique de l'habitat ambitieuse et respectueuse du cadre de vie.

Considérant le rôle essentiel du logement en matière d'intégration et de lien social, il s'agira :

- **de contribuer activement avec les premiers partenaires concernés que sont les bailleurs sociaux, aux politiques d'attribution pour une meilleure mixité sociale.**
- **d'agir en amont et en partenariat pour résoudre les difficultés de paiement de loyer.** Ainsi un partenariat initié en 2016 et qui rentrera dans sa phase effective a été mis en place avec l'association « SERVAPRO », SERVICE VAndopérien de PROximité, qui a pour objet premier d'aider toutes les personnes qui ne peuvent réaliser elles-mêmes leurs travaux d'entretien en leur permettant de maintenir leur logement dans un état décent. L'association constituera les dossiers d'aides aux travaux (recherche de financement) et fera intervenir une entreprise ou association d'insertion pour la réalisation des travaux (suivi de la réalisation).
- **de développer des partenariats forts avec chacun des bailleurs pour offrir des solutions adaptées aux besoins et attentes de la population ; ainsi a été mis en place des dynamiques partenariales concernant les seniors avec mmH et l'OMH.**
- **d'améliorer du parc existant, isolation phonique et thermique pour lutter contre la précarité énergétique.**

À noter qu'une plaquette logement a été réalisée fin 2016 et qui a pour objectif de donner aux habitants et futurs maxévillois le maximum d'éléments pour connaître et comprendre les mécanismes d'attribution de logement social et ainsi les soutenir dans leurs recherches. En lien avec OMH et mmH, des plaquettes pour les seniors ont été réalisées avec un encart spécifique sur l'accompagnement et services proposés par la ville et le CCAS.

### 3.1.6 Politique de la ville et cohésion sociale

La nouvelle génération des Contrats de Ville pour 2015 – 2020, a conforté dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la nécessité de retenir les quartiers du Champ-le-Bœuf, Solvay et des Aulnes de Maxéville, sur le Plateau de Haye.

Maxéville est une commune particulière au sein de la métropole, avec ses deux tiers de logements sociaux, une population mixte dans laquelle on retrouve une forte présence de personnes isolées, de familles monoparentales, et une forte diversité culturelle et culturelle.

De fait, la Municipalité se doit d'apporter un soutien attentif à chacun des maxévillois en assurant à tous la garantie d'une réponse adaptée.

Ainsi et profitant notamment de la dynamique du Contrat de ville, la Municipalité a toujours accompagné et soutenu l'action des associations en tant que supports :

- *de développement social*

Les actions mises en place par les associations viennent renforcer et compléter les missions de la ville et des partenaires institutionnels en matière d'insertion professionnelle, de scolarité, d'intégration ... La diversité des acteurs associatifs permet de « mailler » le territoire et d'offrir des « services » adaptés aux besoins des habitants.

- *de connaissance en temps réel de la situation de terrain*

En première ligne des problèmes sociaux avec la ville, sur le terrain au quotidien, les associations maxévilloises sont un véritable « baromètre » de la situation des quartiers et des difficultés rencontrées par les habitants.

- *d'innovation*

Les associations ont une réelle capacité d'adaptation aux problématiques rencontrées. Leur mode de fonctionnement leur permet une souplesse et une adaptation dans la conduite des projets menés, face aux évolutions rencontrées.

Le développement social local consiste en la mise en œuvre d'une dynamique autour du tissu social par la mobilisation de toutes les politiques publiques, et l'encouragement d'initiatives. Ce mode d'action complémentaire des pratiques du travail social plus centrées sur l'individu, se veut territorial, partenarial et citoyen (sur la base de projets répondant aux besoins des habitants). Il doit être adaptée aux besoins des populations sur le territoire et se développer en lien avec le réseau des partenaires ancrés sur les quartiers.

Ainsi, le développement social passe par des actions développées en direct par la ville ou en partenariat avec les associations ou institutions. Cela s'illustre, au quotidien, par un pilotage ou co-pilotage des actions (accompagnement croisé des publics) et une attention particulière au fonctionnement de nos associations (aide au montage de projet et demande de financement ; diversification de leurs sources de financement ; aide matérielle...).

## **3.2 Développement économique et soutien au Commerce et à l'Artisanat**

Même si la commune n'a pas la compétence en matière de développement économique, elle s'est appropriée cette mission et a un rôle important à jouer. Elle reste en effet un interlocuteur privilégié pour les entreprises, les artisans, les commerçants, les professions libérales. Relayer, faciliter, renseigner, orienter, participer, se trouver présent dans les réseaux : la commune assure au final une mission de développement économique de proximité.

A Maxéville, le développement économique s'apprécie également par sa transversalité et par le nombre de structures partenaires qui peuvent y être associées. La dimension développement économique peut également apporter une plus value à des actions déjà menées, notamment dans le domaine de l'emploi : en complémentarité avec l'accompagnement mené par le service emploi, des opérations de coaching ont été menées sur des campagnes de recrutement d'entreprises locales.

### **3.2.1 Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques**

En 2017, la commune poursuivra des actions menées « au quotidien », à savoir des visites d'entreprises, les mises à jour de bases (locaux disponibles en locatif ou foncier, le listing entreprises), les renseignements de 1<sup>er</sup> niveau, l'accueil des jeunes créateurs d'entreprise et de toute structure déjà implantée qui manifeste un projet de développement sur notre territoire.

L'association ARTCOM a vu le jour début 2016. Elle permet de regrouper des artisans, commerçants, et professions libérales. ARTCOM a pour objectif de : renforcer la dynamique entreprise de la commune, soutenir le commerce et l'artisanat, contribuer au renforcement des liens entre les artisans, commerçants et professions libérales de la commune. Étant un partenaire privilégié de l'association, nous allons continuer à appuyer cette association dans la poursuite de ses activités, avec des projets de formation, d'échanges de bonnes pratiques,...

ARTICOM s'est déjà engagée en 2016 lors des grandes manifestations de la ville comme la fête des fraises et la fête de la bière.

Nous allons également poursuivre le développement du marché de producteurs, au niveau de l'animation, de la communication, de la vie du marché, mais aussi **en attirant de nouveaux producteurs**.

### 3.2.2 Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emplois

Nous souhaitons plus que jamais agir en faveur de l'emploi.

L'année 2016 a vu naître la 1<sup>ère</sup> édition du Forum Emploi de Maxéville qui s'est déroulée dans les locaux du Pôle Formation des Industries Technologiques (ex CFAI) le 21 avril dernier. Ce forum a remporté un franc succès puisque plus de 130 visiteurs s'y sont rendus.

En 2017, il conviendra de reconduire le forum pour l'intituler : Journée « Préparez votre avenir » dans les locaux du Pôle Formation des Industries Technologiques le 29 mars.

Toujours dans le but d'agir en faveur de l'emploi, d'accompagner les demandeurs d'emploi et les jeunes, de valoriser l'apprentissage et les métiers qui recrutent, de réunir en un seul et même lieu les différents acteurs qui s'investissent en matière d'emploi, nous officialisons ainsi le partenariat avec le Pôle Formation des industries Technologiques basé à Maxéville.

Les actions démarrées en 2015 et 2016 doivent être renforcées, pour continuer de créer de belles opportunités de carrière aux jeunes Maxévillois.



Nous organiserons des rencontres sous forme de **petits déjeuners entreprises** (pour les sensibiliser aux différents dispositifs de l'apprentissage), de petits déjeuners demandeurs d'emploi (pour leur présenter ces métiers).

Notre priorité étant également les jeunes, de nombreux collégiens seront présents à la Journée Préparez votre Avenir.

Nous allons officialiser le partenariat avec l'association des Coachs Professionnels ICN et l'Ecole de Coaching ICN par le biais de conventions, afin de permettre à des personnes en insertion professionnelle de bénéficier d'outils performants et innovants qui traditionnellement sont réservés à d'autres publics. Notre objectif est toujours de permettre à nos demandeurs d'emploi et nos jeunes d'appréhender leur recherche mieux armés et avec plus de sérénité, de valoriser l'apprentissage et les métiers qui recrutent.

Nous souhaitons aussi **aller à la rencontre des demandeurs d'emploi**, afin de leur apporter une attention particulière, en organisant des rencontres thématiques sur différents quartiers de la ville.

### 3.2.3 Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes et attractives

Le territoire du Grand Nancy, devenu Métropole, comporte différents réseaux territoriaux d'entreprises tels que les associations « ATP » (Association Territoire Projet) dont deux sont présentes sur notre commune : « Nancy Porte Nord » et « Saint-Jacques Activités ». Ces réseaux ont 2 finalités. En premier lieu, ils contribuent au renforcement de la performance des entreprises car ils peuvent être source de coopération, de mutualisation, d'accélération et de valorisation. En second lieu, ils concourent au développement du territoire.

Par les bénéfices qu'ils apportent aux entreprises, ils renforcent leur ancrage territorial et consolident le tissu économique. Des réseaux efficaces participent à l'attractivité et à la dynamique du territoire par l'implantation de nouvelles entreprises. Une orientation de la Métropole est de développer et de valoriser les filières stratégiques du territoire et on peut noter sur notre commune l'implantation de filières d'excellence, et **l'arrivée de nouvelles entreprises** comme le Groupe automobile Saint-Christophe.

Toujours dans le but de renforcer les liens entre la commune et les entreprises, de favoriser le dialogue entre les différents acteurs, de favoriser l'emploi pour les jeunes et les adultes, de développer les liens entre les entreprises dans une perspective de réseau, de créer du lien social, nous travaillons toujours à la mise en œuvre d'un label à destination des entreprises selon différents critères qui concernent l'emploi, la transition énergétique, la responsabilité sociale et éthique de l'entreprise. Nous organiserons une grande soirée avec tous les acteurs économiques de notre territoire durant laquelle nous présenterons ce projet de label et montrerons ainsi notre implication dans la vie économique toujours au service de nos demandeurs d'emploi.







AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

## AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

La Municipalité apporte un soutien attentif à chacun des Maxévillois en assurant, à tous, la garantie d'une réponse adaptée, individualisée à travers notamment l'accès aux sports, à la culture et loisirs pour tous.

Et ce, grâce aux actions portées particulièrement par les associations, dont la connaissance en temps réel de la situation du terrain, la capacité d'innovation et le rôle majeur joué en matière de lien social permettent de répondre aux attentes et besoins des Maxévillois.

### 4.1 Dynamiser la vie culturelle et sportive Maxévilloise

- **Pour et avec nos associations**, il s'agira de :
  - maintenir le niveau des aides financières accordées aux associations maxévilloises,
  - optimiser, réorganiser les mises à disposition des locaux pour assurer le fonctionnement des activités associatives actuelles et permettre l'accueil de nouvelles,
  - s'inscrire pleinement dans le projet Mémo conformément à nos engagements.
- **En matière de sport et d'événements sportifs**, il s'agira :
  - d'accompagner les clubs locaux dans l'organisation de leur championnat, et soutenir leurs différents évènements (projet mmH basket),
  - accompagner l'accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national dans divers domaines sportifs (course cycliste,...).

### 4.2 Rassembler autour d'événements festifs et citoyens

- **Moderniser, redimensionner nos fêtes « historiques »**
  - Renforcer le format modifié de la fête de fraises,
  - Poursuivre et innover dans l'organisation des festivités de Saint-Nicolas et Saint-Martin,
  - Changer le format des festivités liées au « 14 juillet ».
- **Multiplier les occasions de rassembler les Maxévillois, de partager des émotions, de découvrir, d'écouter sur nos lieux culturels dédiés, sur les sites partenaires et aussi sur le quartier en création des Brasseries**
  - en favorisant l'accueil de nouvelles manifestations sur la ville. (création d'un festival de théâtre amateur, concert à l'Église, conférences)
  - en pérennisant l'organisation de la fête de la bière,
  - en accompagnant l'organisation de divers festivals ou animations culturelles sur le site des brasseries (Expo de la Haute Ecole des Arts du Rhin de Strasbourg, Chill up, festival Michtô, Nancy phonies, partenariat avec le ballet-théâtre ...)

Et ce tout en assurant la sécurité des Maxévillois (Plan Vigipirate) et tout en proposant l'entrée libre à la majorité des manifestations.





## FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

**LIBERTE  
EGALITE  
FRATERNITE**



## FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Un dialogue constant avec leurs représentants syndicaux, visant la qualité et le bien-être au travail de tous les agents, quelque soit leurs grades et fonctions, reste la ligne directrice forte de l'action municipale en matière de ressources humaines.

Bien qu'inscrite dans un contexte budgétaire contraint, l'année 2016 a été marquée par le rôle et les actions concrètes issues des instances paritaires que sont le Comité Techniques (CT) :

- attribution d'un titre de restauration par agent par jour travaillé,
- mise en place de moyens de communication autonome pour les travailleurs isolés,
- attribution individuelle d'une adresse web mail de la collectivité permettant d'accéder à tout type d'information utile par exemple à la vie de la collectivité (site internet, revue de presse,...) ou à la formation professionnelle (catalogue de formation du CNFPT),
- dialogue autour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- élaboration d'un kit d'accueil pour les nouveaux agents,

...et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) :

- analyse et mesures correctives (à court et moyen terme) des accidents de travail,
- visites de sécurité des lieux de travail recevant notamment du public,
- mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels,
- mise en œuvre du plan d'habillement par corps de métiers incluant les Équipements de Protection Individuelle (E.P.I), les vêtements de travail, les trousse de premier secours,
- mise en place d'actions correctives en matière d'ergonomie des équipements et des postes de travail.

En 2017, ces actions seront poursuivies et amplifiées pour répondre également à d'autres thématiques prioritaires identifiées et partagées :

- poursuite des appels à candidature pour toute création, renouvellement ou évolution de poste, répondant à un besoin permanent de la collectivité ; externe autant qu'interne, dès lors que les compétences et qualifications recherchées sont présentes au sein de la collectivité,
- poursuite des formations d'initiation et de « recyclage » aux premiers gestes de secourisme et matériels spécifiques (défibrillateurs),
- mise en place de groupes de travail paritaires pour l'application du (RIFSEEP) au sein de la collectivité,
- prise en compte du bien être au travail des agents via des séances de relaxation et de renforcement musculaire proposées sur le temps de pause méridienne.

Enfin, la Ville de Maxéville poursuivra en 2017 son soutien au Comité des Œuvres Sociales et à l'Amicale du personnel.







ville de  
Maxéville

The logo for the city of Maxéville is centered on a white background. It consists of the words "ville de" in a small, grey, sans-serif font positioned above the word "Maxéville". The word "Maxéville" is written in a larger, bold, black, sans-serif font. A blue, curved line starts under the letter 'x' and sweeps upwards and to the right, ending under the letter 'e'.